



32^e RALLYE NATIONAL de VENASQUE - 9^e VHC - 6^e VHRS



DISPOSITIF DU PARC ASSISTANCE

Règles sur le domaine du marché gare

Le marché gare est un domaine privé se qui conduit à des règles bien précises lors de l'utilisation du site. Le site du marché gare est grillagé sur la totalité et l'entrée se fait via des péages.

-Ouverture du site le vendredi 08 avril vers 14h - 14h30 aucune personne ne sera autorisé à se mettre en place la veille ou le matin. (Marché gare occupé le vendredi matin par le marché horticole).

-Seul le véhicule d'assistance avec la remorque et la voiture de course seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte du site via un autocollant qui sera collé sur vos véhicules par nos bénévoles à l'entrée en parc.

-Un parking pouvant accueillir l'ensemble des spectateurs est mis à disposition à l'entrée du parc d'assistance **aucun véhicule sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte sans autocollant.**

-comme le précise le règlement de la FFSA une bâche pour le véhicule d'assistance et celui de course est **OBLIGATOIRE** lors de l'installation. Les membres de l'organisation feront une vérification et des sanctions sportives ou financières seront prises si celles-ci ne sont pas appliquées.

-aucune marque au sol ne doit être faite (pneu, trou ou tache etc...)

Ces mesures sont à respecter **IMPERATIVEMENT** pour l'avenir du rallye.

MISE A DISPOSITION

-Des WC sont mis à disposition et seront indiqués sur le site.

-des conteneurs seront mis à disposition sur l'ensemble du domaine (pensez à faire le tri sélectif)

-l'éclairage de l'ensemble du site le vendredi soir pour l'assistance et le samedi est prévu.

-des bornes électriques sont présentes en bas des poteaux 1 prise par concurrent merci de ne pas vous les approprier.

-le parc remorque est prévue sur le même site ce qui vous permet d'avoir vos remorques en sécurité.

-une buvette est mis en place sur le site avec restauration